



© pixabay

L'ADMR, un réseau engagé depuis 75 ans dans le maintien du lien social

www.admr.org

Des appels de convivialité réguliers sont organisés par nos 85 000 bénévoles pour entretenir le contact avec les personnes accompagnées, rompre leur isolement, prendre de leurs nouvelles, identifier leurs besoins les plus urgents et programmer avec les salariés différents types d'interventions si besoin.

Depuis sa création en 1945, l'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie, au cœur de tous les territoires. Fortes de leurs 75 ans d'existence, nos 2 700 associations locales et nos 88 fédérations œuvrent au quotidien auprès des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap pour entretenir le lien social.

A cet égard, la crise sanitaire actuelle n'a fait que mettre en lumière notre engagement quotidien : **nos 94 000 salariés, soutenus par 85 000 bénévoles, déploient sur tout le territoire une vaste chaîne de solidarité** et répondent présent pour aider et accompagner les personnes fragiles et isolées.

Véritable force de frappe à la disposition des territoires, nous sommes en mesure d'assurer :

- pour les personnes âgées ou vivant avec un handicap, la continuité de nos **services d'aide et de soins à domicile** pour les actes essentiels (lever, coucher, repas et aide à la toilette) ;
 - nos **services de livraison de repas et de courses** dans certaines associations locales ;
 - la **mise en relation avec les familles** via l'équipement de nos intervenant(e)s (téléphone, réseaux sociaux ou visio...) ;
 - l'**ouverture de nos micro-crèches** pour accueillir les enfants des personnels soignants ;
 - la sécurisation des plus fragiles via notre **service de téléassistance** Filien ADMR
- (actuellement offert pour les personnes de retour d'hospitalisation) ;
- l'**information et l'éducation sur les bonnes conduites** à appliquer (gestes barrière, restriction des visites...) ;
 - les **échanges et le partage de données en temps réel** via Internet entre salariés/bénévoles/clients et partenaires grâce à nos systèmes d'information et de nos équipements informatiques ;
 - la prise en compte immédiate par nos associations des **recommandations des instances de santé publique** (DGCS, ARS...) grâce au relai de notre Union nationale et de nos fédérations départementales.

Pour plus d'information, contacter [l'association locale la plus proche de chez vous](#)